



**Compte-rendu du Comité de Pilotage
du 04 décembre 2018
Site FR9301499 « Clarée »**



Rédaction : Tiphaine Lavigne

Personnes présentes :

STRUCTURE	Nom Prénom
Présidente du Comité de Pilotage	CHRETIEN Claudine
Agence Française de Biodiversité	BOYER Stéphane
Animatrice du site Natura 2000 – Mairie de Névache	LAVIGNE Tiphaine
Association Communale de Chasse Agréée de Névache	BONNET Jean-Charles
Association Communale de Chasse Agréée de Saint Chaffrey	REY Bruno
Association de défense des intérêts pastoraux	FAURE BRAC Noel, Louis
Association de défense des intérêts pastoraux	FAURE VINCENT Bernard
Arnica Montana	HOMAND Françoise
Chambre d'agriculture	GIRARD Nathalie
Communauté de Communes du Briançonnais	BARELLE Stéphane
CSRPN Rapporteur scientifique	BARBERO Marcel
Direction Départementale des territoires	POTIN CASTAGNONE Claudine
Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Alpes	GELATO Patrick
Groupement Pastoral Cristol Saint Joseph	SALLE Pierre
Guide montagne	BUYLE Philippe
La ferme du Clot	Laurent Darmas
Ligue de protection des oiseaux	LOLE Anne
Ligue de protection des oiseaux	MERDRIGNAC Anais
Mairie de Val-des-Prés	Reymond Jean-Michel
Mairie de Val-des-Prés, communauté de communes du Briançonnais, ACCA Val-des-Prés	BOUCHIE Thierry
Mairie de Névache	CHEVALIER Jean-Louis
Mairie de La Salle-les-Alpes	DHENIN Nicole
Mairie de Saint Chaffrey	GALLIANO Nicolas
Mairie de Saint Chaffrey et Société Géologique et Minière du Briançonnais	BLANCHON Danièle
Mairie de Briançon	DAERDEN Francine
Office National des Forêts	RUTH Christophe
Office National des Forêts	ORTAR François
Office National des Forêts	JEANDON Edouard
Parc National des Ecrins	COURSIER CYRIL
SIVM de Serre Chevalier	DAO-LENA Sylvie
SYME 05	LECRET Stéphane
93e régiment d'artillerie de montagne	SIMONNET Christophe
93e régiment d'artillerie de montagne	LEFEBURE

Structures excusées :

STRUCTURE	Nom Prénom
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	
Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée	
Compagnies républicaines de sécurité	
Conseil Départemental	
Conseil Régional	
Direction Régionale des affaires culturelles PACA Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Hautes-Alpes	
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement	
Fédération Départementale de la pêche	
Office National de la Chasse et de la faune Sauvage	
Pelotons de gendarmerie de haute montagne	

La présidente du comité de pilotage, Claudine Chrétien, ouvre la séance. Elle remercie les personnes présentes à ce troisième comité de Pilotage du site Natura 2000 Clarée.

Un tour de table de présentation est réalisé.

Ordre du jour :

- Actions menées en 2018
- Renouvellement de la convention d'animation Clarée
- Actions prévues pour 2019-2022
- Questions diverses

Les actions réalisées au cours de l'année 2018

Les contrats Natura 2000

Le contrat arbres sénescents du Granon

Un contrat Natura 2000 est en cour de réalisation sur la Commune de Val-des-Prés sur le secteur du Granon. C'est un contrat qui vise à favoriser le développement de bois sénescents (vieux bois). L'objectif est d'accroître la quantité de très gros bois, de bois mort et sénescents en forêt exploitée afin de conserver les habitats forestiers et leur diversité biologique. Les propriétaires s'engagent à maintenir sur pied des arbres de gros diamètres et sénescents pour une durée de 30 ans.

Habitats / espèces concernés et enjeux de conservation dans le DOCOB :

Rappel des critères d'éligibilités :

Tableaux de synthèse des critères d'éligibilité en fonction des essences et des diamètres :

Classes de diamètre (1)	Classe de diamètre (> ou = à)		
Essences	CAS 1 : absence de signes de sénescence malgré un gros diamètre	CAS 2 : avec au moins deux signes de sénescence OU un signe de sénescence prioritaire pour les chênes verts, pubescents et sapins pectinés	CAS 3 : présence sur l'arbre du gîte d'une espèce de l'annexe B
Résineux subalpins (2)	50 cm	30 cm	Tous diamètres
Résineux de montagne (3)	70 cm	50 cm	Tous diamètres
Pin sylvestre	Néant	50 cm	Tous diamètres

Rappel du barème régional :

Barème réglementé régional

Essences	Classes de diamètre en cm				
	20 <	20-25	30-60	65-85	> 85
Manque à gagner / arbre					
Résineux de montagne et subalpins	Non éligibles *	Non éligibles *	100€	200€	350€
Pin sylvestre (avec signes de sénescence) et autres résineux méditerranéens	Non éligibles *	Non éligibles *	50€	100€	200€
Feuillus sempervirents (sauf chêne liège) + chêne pubescent	Non éligibles *	30€	100€	200€	350€
Feuillus caducifoliés (+ chêne liège) sauf chêne pubescent	Non éligibles *	Non éligibles *	75€	150€	300€

Pour ce contrat, **190 arbres disséminés** ont été retenus ainsi qu'un **ilot de 2.8 hectares** dans lequel aucune exploitation forestière n'est possible. Le pâturage n'est pas admis dans cet ilot de 2.8 ha.

Les deux parcelles forestières ont été enlevées de la déclaration à la Politique Agricole Commune par le groupement pastoral du Granon afin de permettre la mise en place de ce contrat (en effet, il ne peut pas y avoir superposition de plusieurs subventions).

La mairie de Val-des-Prés, propriétaire des terrains, a déposé le dossier de demande de subvention Natura 2000 cette année 2018.

Montant du contrat : **38 710 €** (dont 20% d'autofinancement)

Une convention entre la Mairie de Val-des-Prés et l'Etat a été signée en 2018.

Mme Potin (DDT) précise que ce contrat Natura 2000 a été engagé comptablement et juridiquement entre la commune de Val des prés et l'Etat par convention en date du 8 /11/2018.

Ce contrat finance le manque à gagner que perd la commune (propriétaire de la forêt concernée) en conservant ces arbres sur pied pendant 30 ans.

L'Europe (Feader) finance à hauteur de 53 %, l'État 27 % et la commune (autofinancement de 20%)

Madame Potin précise également que ces contrats « Bois sénescents » ne sont évidemment éligibles au financement par Natura 2000 qu'uniquement en zone exploitée, faisant l'objet d'un document de gestion, (conformément au barème régional fixé par arrêté du préfet de région en date du 20/03/2013).

En 2019:

- Marquage des arbres avec une plaque

- Réalisation de panneaux d'information

Les arbres devront être marqués d'une plaque en 2019 afin de les repérer sur le terrain, notamment en cas de contrôle. Deux panneaux d'information devront être posés afin d'informer les utilisateurs du milieu du contrat et du risque potentiel de chute de branches.

M. Barbero (CSRPN) demande de citer les espèces végétales et animales concernées par ce contrat Natura 2000 et propose de mettre en place un travail de suivi de la biodiversité sur l'ilot mis en défens de l'exploitation forestière et du pâturage.

Code	Nom de l'habitat ou espèce	Enjeu dans le DOCOB (très fort à faible)
9420	Forêts alpines à Larix decidua et/ou Pinus cembra	Fort
1308	Chiroptères Barbastelle d'Europe (présente sur le site N2000)	Fort
	Petites chouettes de montagne Présence de la chouette chevêchette Chouette de Tengmalm à proximité	
	Pic épeiche (nombreuses loges)	
	Lichens de l'annexe V de la directive Habitats (potentiels)	

Insectes saproxyliques	
------------------------	--

Mme Daerden (commune de Briançon) demande qui posera les plaques permettant de repérer les 190 arbres isolés.

C'est l'Office Nationale des Forêts et l'animatrice Natura 2000 qui se chargeront du marquage.

M. Coursier demande comment est réparti le financement.

Le financement est réparti de la manière suivante :

Montant financier	Montant (€)
Arbres isolés	30950
Ilot	5600
Panneaux d'information	2160
TOTAL CONTRAT	38710
Montant financé (Europe/Etat)	30 968
Autofinancement commune	7742

Le contrat caillebotis du marais de Névache

Le marais de Névache fait partie des plus grands ensembles tourbeux du Briançonnais et abrite des milieux et une flore particulièrement remarquables. Dans le secteur de la Gravière, plusieurs cheminements existants traversent des zones de bas-marais ou de magnocariçaie.

L'objectif est de préserver le milieu humide de la dégradation par le piétinement en canalisant les piétons sur un espace aménagé. Cela permettrait d'éviter la divagation dans le marais. De plus, l'aménagement de passerelles permettrait de sécuriser le trajet des piétons entre Ville Haute et Ville Basse et de communiquer sur la richesse de ces milieux naturels.

Description des opérations :

- Mettre en place un caillebotis en bois brut
- Mettre en place des panneaux d'information

La réalisation consistera en un passage sur caillebotis amovible sur le secteur de la Gravière, avec mise en place de panneaux de communication sur le marais.

Les parcelles appartiennent à des propriétaires privés. Les demandes d'autorisation sont en cour. Un seul itinéraire sera retenu suite aux autorisations accordées.

Les dossiers d'autorisation et de demande de financement devront être poursuivis en 2019.

En 2019 et années suivantes:

Urbanisme : dossier de permis d'aménager

Site classé : commission des sites

Natura 2000 : demande de subvention

M. Coursier (PNE) demande pourquoi cet itinéraire est retenu pour la mise en place du caillebotis.

M. Chevalier (maire de Névache) répond que ce tracé a été choisi afin de ne pas gêner les travaux qui seront menés afin d'empêcher les débordements de la Clarée dans les hameaux de Névache.

M. Lavigne (animatrice Natura) rajoute que l'itinéraire est choisi afin d'éviter les pistes de ski de fond existantes sur lesquelles un damage est nécessaire.

Agriculture et pastoralisme

Le travail sur les **alpages** et les prairies de fauche entrepris en 2017 devra continuer ces prochaines années afin de confirmer les enjeux environnementaux et de proposer des engagements environnementaux pour la prochaine programmation de Mesures-Ago-Environnementales Climatiques (MAEC).

En dehors de Natura 2000, des **diagnostics pastoraux** peuvent être réalisés sur les alpages par le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM). L'objectif est de prendre en compte les caractéristiques physiques de l'alpage, la ressource en herbe, les facteurs externes au pâturage et de proposer des améliorations pastorales. Ces diagnostics peuvent être de bons points d'appuis pour la mise en place des MAEC.

Diagnostiques existants :

- *Alpage des Thures 2003*
- *Alpage de Buffère 2003*
- *Alpage du Granon 1998 Val des Prés*
- *Alpage du Granon 2010 St Chaffrey*

Dans le cadre du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais), des subventions permettent de financer les diagnostics pastoraux à hauteur de 80 % en 2018.

Deux diagnostics sont en cour de réalisation par le CERPAM cette année 2018:

- *Alpage de l'Oule sur la commune de la Salle-les-Alpes*
- *Alpage de l'Aval/Muandes sur la commune de Névache*

Une réunion de démarrage et des journées de terrains ont été réalisées avec le CERPAM cet été.

Une restitution de ces deux études aura lieu en 2019.

Les suivis scientifiques

Le diagnostic hivernage du Tétrasyre

Le Tétrasyre est une espèce en régression sur les Alpes Françaises présente sur le site Natura 2000 Clarée. En hiver, son régime alimentaire est peu nutritif. Pour éviter toute dépense énergétique, il réduit son activité et se protège du froid en restant sous le manteau neigeux dans un igloo. La période hivernale est une période sensible pour cette espèce.

Un diagnostic hivernage du Tétrasyre a été réalisé en 2017 dans le Bois de Suly, entre le refuge du Chardonnet et de Buffère révélant une importante zone d'hivernage.

Cette année 2018 une sensibilisation a été réalisée auprès des gardiens des deux refuges. Des supports de communication sur le Tétrasyre ont été proposés pour les clients.

Deux autres secteurs ont été réalisés en 2018 avec l'ONF et l'ACCA de Névache.

Ces secteurs sont utilisés lors de trails blancs et il est important de mieux connaître la fréquentation hivernale par le Tétrasyre pour donner les conditions de passage aux organisateurs.

- *Le Bois des Faous à Névache (trail blanc Névache)*
- *Le Bois du Villard sur Saint Chaffrey (trail blanc Serre Chevalier Salomon)*

Le protocole se réalise par maille de 100*100 m.

- La première partie du diagnostic consiste à évaluer l'activité humaine (ski, raquette) entre les vacances de Noël et de Février.
- La seconde partie du diagnostic consiste à rechercher des indices de présence du Tétrasyre (crottiers). Les relevés sont réalisés au printemps, lors de la fonte des neiges, lorsque les crottiers apparaissent en surface.

L'année 2018 a été très enneigée. Il n'a pas été possible de diagnostiquer la fréquentation humaine (ski, raquette,...) car il n'y a pas eu d'épisode de 7 jours sans chute de neige comme recommandé dans le protocole. Cependant, la recherche de crottiers a pu s'effectuer au printemps sans difficulté.

Les résultats montrent la présence de Tétrasyre sur l'ensemble du bois des Faous et du bois du Villard. Ces deux secteurs sont bien utilisés par l'espèce pour l'hivernage.

En 2019 et années suivantes:

- ***Finalisation du diagnostic de Chardonnet/Buffère (crottiers)***
- ***Finalisation des diagnostics du Bois des Faous et du Bois du Villard (fréquentation humaine)***

M. Coursier demande combien de passages sont réalisés en hiver.

Pour le secteur des Faous, la fréquentation hivernale est visible depuis le refuge de Ricou car c'est en milieu ouvert donc une seule journée peut suffire pour récolter les données.

Pour le secteur du Bois du Villard en milieu forestier, c'est plus compliqué car la fréquentation humaine n'est pas visible d'en face, il faut se rendre sur place et plusieurs journées sont nécessaires pour récolter l'information.

Mme. LOLE et MERDRIGNAC (LPO) demandent si des zones de défens ont été mises en place. Aucune zone de défens n'a été mise en place pour l'hivernage du Tétrasyre en Clarée. Sur le diagnostic de 2017, dans le bois de Suly, il ne nous a pas semblé pertinent d'en mettre une pour le moment. En effet, c'est essentiellement la traversée entre le refuge de Buffère et de Chardonnet qui parcourt la zone d'hivernage. Cependant, cette traversée est très peu fréquentée en période hivernale (décembre-février) dû au risque d'avalanche. De plus, nous ne pouvons ni empêcher cette traversée, ni la dévier. Pour le secteur des Faous et du Bois du Villard, la fréquentation humaine n'ayant pas pu être réalisée en 2018, cette réflexion ne peut se faire pour le moment.

De plus, il faut rappeler que la mise en place de cordes pour mettre en défens des secteurs d'hivernage pour le Tétrasyre doit pouvoir être suivi régulièrement et les filets ou cordes installés doivent être relevés après chaque chute de neige.

Mme Potin informe qu'une zone de mise en défens pour le tétras-lyre (zone d'hivernage) a été mise en place et financée dans le cadre d'un contrat Natura 2000 signé avec la commune de l'Argentière dans le site Natura 2000 du vallon du Fournel.

Une autre zone de mise en défens a également été installée dans le Bois de Ségure (Ristolas) par l'ONCFS et le PNRQ.

Une journée d'échange a été réalisée par la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) en 2018 sur l'hivernage du Tétrasyre à Risoul. L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage a pu faire un retour d'expérience sur ces mises en défens.

Le protocole national des petites chouettes de montagne

Afin d'améliorer les connaissances et d'apporter des données pour le contrat forestier, une repasse avait été organisée avec l'Office National des Forêts en automne 2017. La chouette chevêchette avait répondu présente.

Suite à cela, nous avons proposé avec l'ONF de mettre en place un suivi des petites chouettes de montagne en s'appuyant sur le protocole national de l'Office National des Forêts et de la Ligue de Protection des Oiseaux.

Ce suivi a démarré au printemps 2018.

Protocole :

Le suivi s'effectue chaque printemps à la repasse sur deux transects.

Un des transect est situé dans une zone de reproduction avérée et le second, situé à plus de 5 km dans un secteur non avéré pour la reproduction.

Chaque transect est constitué de 5 points d'écoute espacés de 500 m à vol d'oiseau les uns des autres. Ces points sont localisés au GPS et repérés sur le terrain pour être réutilisés les années suivantes.

Chaque transect est réalisé deux fois à la même période au printemps (entre février et mai). Les deux passages doivent être espacés de 15 jours.

Le passage se réalise le soir de 2h avant l'heure légale de coucher de soleil (pour la chouette chevechette à l'aller) à 2h après l'heure légale du coucher de soleil (pour la chouette de Tengmalm au retour).

Le temps passé à chaque point est de 10 minutes. Les deux premières minutes sont consacrées à l'écoute, les 3 minutes suivantes à mettre la bande son de la chouette et les 5 dernières minutes à écouter la réponse.

Deux secteurs sont proposés au printemps 2018 :

- Le Bois Noir sur la piste de la forestière (le secteur est retenu)
- Le Bois des Bauches à Val-des-Prés, mais le secteur ne sera pas retenu car il n'est pas favorable à la reproduction des petites chouettes de montagne. Un autre secteur sera proposé en 2019.

Il n'a pas été possible de mettre en place ce suivi sur le secteur du contrat forestier au Granon (la piste du Granon est enneigée en hiver). La réalisation du diagnostic en fin de journée au printemps au moment où le manteau neigeux est gorgé d'eau rend la progression difficile et ne permet pas d'aller dans des secteurs éloignés.

Résultats :

Le printemps très pluvieux de l'année 2018 a rendu la réalisation de ce protocole difficile. Aucune réponse n'a été entendue sur les deux transects.

M. Barbero fait remarquer que ce n'est pas forcément la pluie qui a fait que nous n'avons pas eu de réponse de chouette sur le transect de Bois Noir. En effet, les chouettes peuvent se déplacer d'une année sur l'autre.

En 2019 et années suivantes :

Suivi du protocole et proposition d'un autre secteur sur Val-des-Prés (sur le début de la piste du Granon)

Prospections chauves-souris

Une journée de prospection de gîtes potentiels a été réalisée avec Emilie Genelot sur la commune de Névache, dans les bâtiments communaux en juillet 2018. Quelques tas de guanos ont été repérés dans l'église de Névache (sous la toiture) et dans la Chapelle Saint Sauveur. Aucune trace de colonie n'a été repérée.

Des captures au filet ont été réalisées sur le marais de Névache avec Sylvain Abdulhak.

Les espèces capturées sont les suivantes :

- Oreillard roux (femelle gestante)

- Murin à moustache
- Murin de Natterer

La présence de femelle gestante d'Oreillard roux laisse supposer qu'elles gisent en période de reproduction à proximité du marais.

En 2019 et années suivantes :

D'autres prospections du bâti pourront être réalisées sur Névache, dans les forts et blockhaus et sur les autres communes. De plus, une étude sous-traitée est prévue en 2019-2022.

Les suivis sur la flore

Deux espèces sont inscrites dans la Directive Habitat (annexe II) et méritent d'être suivies : le Sabot de Vénus et le Dracocephale d'Autriche.

Le Chardon bleu n'est pas présent à l'état naturel sur la Clarée mais uniquement dans les jardins comme plante ornementale.

En 2017, les six stations de Sabot de Vénus ont été repérées, la station de Dracocephale n'avait pas été observée.

Cette année 2018 avec le Conservatoire Botanique Alpin la station de Dracocephale d'Autriche a été repérée en partie haute de falaise.

Un comptage exhaustif a été réalisé pour avoir une idée de la population.

Comptage sur 2 bandes de 2mx8m

123 pieds sur 32 m² dont 30 pieds fleuris

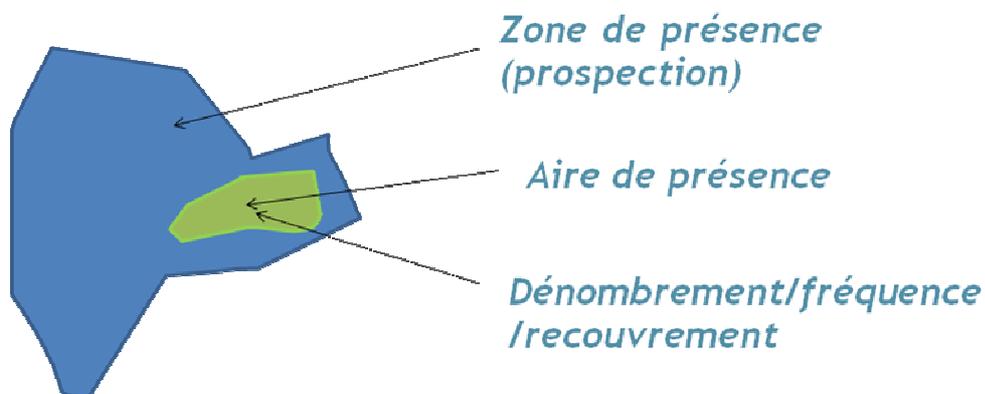
Taille de la station : environ 100m²

Extrapolation moyenne de 384 pieds dont 93 fleuris

Les échanges avec le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) en 2017 ont permis de définir le travail à réaliser pour les espèces patrimoniales du site Clarée. Dans un premier temps un **bilan stationnel** permettant de définir l'état initial des stations est proposé. En fonction des résultats de ce bilan, un suivi peut être mis en place si la station est menacée. S'il n'y a pas de menace particulière, un autre bilan stationnel pourra être réalisé dans 5 ou 10 ans.

Le **bilan stationnel** consiste à définir une zone de présence, une aire de présence et à dénombrer l'espèce/donner une fréquence ou un recouvrement.

La zone de présence est le secteur dans lequel l'espèce végétale est recherchée. Elle correspond à son habitat favorable. L'aire de présence est la zone comprenant l'espèce.



Pour le Sabot de Vénus un suivi est réalisé par l'association Arnica Montana depuis 1991 au bois des Bauches.

Les autres stations de Sabot de Vénus pourront faire l'objet d'un bilan stationnel dans les années à venir.

Pour le Dracocéphale d'Autriche un bilan stationnel n'est pas envisageable dans ces zones d'escarpements rocheux.

Plusieurs espèces végétales menacées sont présentes en Clarée (statut de protection national, régional ou départemental).

Une sélection a été réalisée avec Noémie Faure du CBNA afin de définir une liste d'espèces prioritaire sur lesquelles travailler.

Aethionema thomasianum

Androsace septentrionalis

Carex bicolor

Cypripedium calceolus

Dracocephalum austriacum

Eryngium alpinum

Juncus arcticus

Lycopodium annotinum

Tofieldia pusilla

Trichophorum pumilum

Viola pinnata

Artemisia genipi

Astragalus leontinus

Rhaponticum heleniifolium subsp. *heleniifolium*

Un bilan stationnel a été réalisé cet été avec le CBNA sur une station d'*Aethionema thomasianum*. Les données n'ont pas encore été saisies.

D'autres bilans stationnels pourront être réalisés sur les espèces patrimoniales (espèces menacées).

En 2019 et années suivantes :

Poursuite des bilans stationnels sur les stations de Sabot de Vénus et les stations d'espèces menacées.

Mme. Homand (Arnica montana) rappelle que c'est la station de Sabot de Vénus du Bois des Bauches qui est suivie par Arnica montana car elle est très fréquentée. En effet, la station est présente en bord de piste et elle est très visible.

Elle rappelle également qu'*Aethionema thomasianum* est une plante endémique présente dans les couloirs d'avalanche en Clarée et dans les alluvions sur Cervières.

Les suivis habitats

Le cariçon incurvae (caricion bicoloris –astrofuscae)

Ce suivi est réalisé avec le CBNA dans le cadre du réseau flore sentinelle. L'objectif est de suivre l'impact du réchauffement climatique sur les habitats naturels les plus sensibles à ces changements. Cent mailles ont été sélectionnées en PACA. Quatre mailles sont présentes en Clarée.

Le cariçon incurvae est un habitat des zones humides et milieux froids d'altitude donc sensible au réchauffement climatique.

Au sein d'une maille de 1 hectare les espèces caractéristiques de cet habitat sont recherchées, la présence ou l'absence de ces espèces est notée. Si l'espèce est présente, un point GPS permettant de la localiser est enregistré.

Les espèces spécifiques du cariçon incurvae recherchées en Clarée sont les suivantes :

- *Le Jonc arctique*
- *Le Trichophorum pumilum*
- *Le Carex bicolore*

En 2017, les quatre mailles ont été réalisées. Cependant une incertitude sur la détermination de *Trichophorum pumilum* a nécessité de refaire 3 mailles (au Vallon) en 2018.

Les combes à neige

Le même type de suivi est réalisé sur les combes à neige.

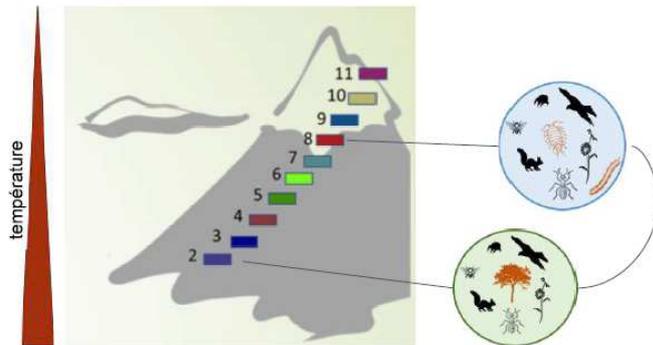
Les espèces présentes dans ces milieux ont un cycle de végétation très court puisque la neige reste tardivement.

Le suivi s'effectue de la même manière que pour le cariçon, les espèces spécifiques des combes à neiges sont recherchées dans des mailles d'un hectare (présence/absence).

Ces mailles ont été réalisées en 2017, cependant une modification de la liste d'espèces a nécessité de retourner faire ces mailles en 2018.

Prochains relevés cariçon incurvae et combes à neige en 2023.

ORCHAMP (*Observatoire des Relations Climat-Homme-milieux Agrosylvopastoraux du Massif alPin*)



L'observatoire ORCHAMP est un dispositif d'échantillonnage stratifié selon le climat et la topographie ; déployé à partir de 2016 à l'échelle des Alpes françaises.

Cet observatoire repose sur un échantillonnage à différentes échelles imbriquées permettant de suivre des dynamiques variées.

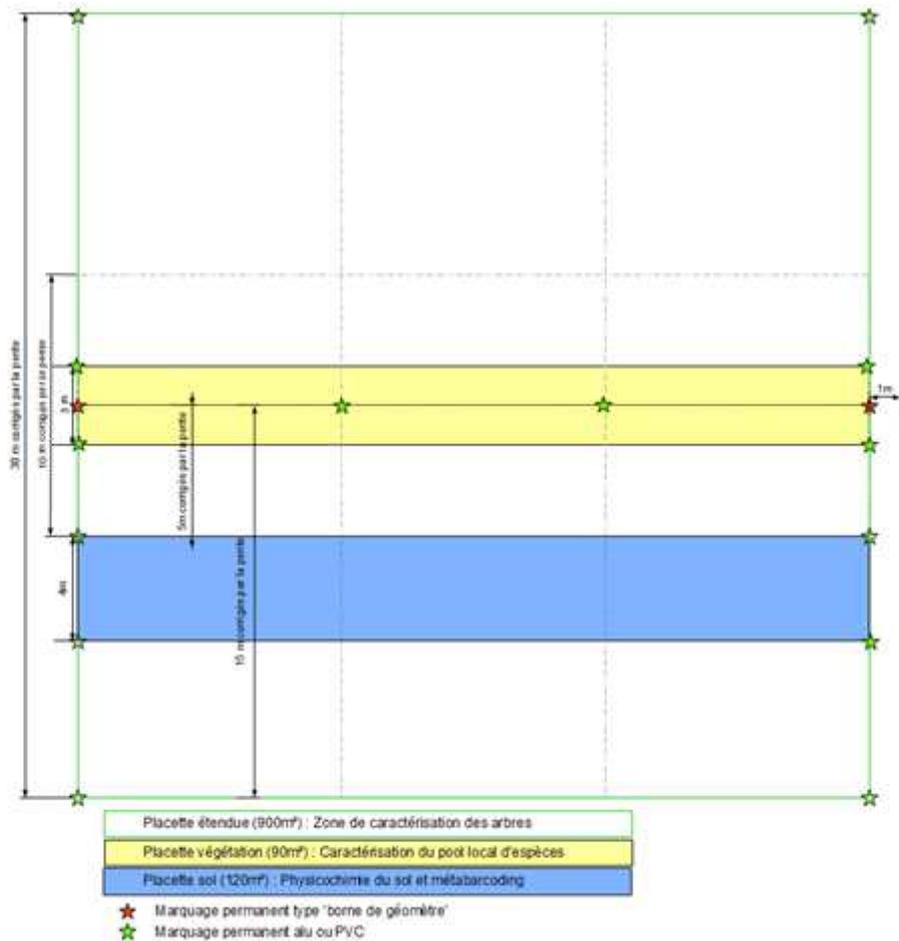
Il avait été proposé de mettre en place un transect en Clarée lors d'une réunion ORCHAMP en 2017. Cette proposition ayant été acceptée par les chercheurs, cette année 2018 un transect a été proposé sur l'alpage du Chardonnet. Les demandes d'autorisations ont été réalisées auprès des propriétaires et le berger a été rencontré pour lui montrer la localisation des placettes.

Le transect du Chardonnet comprend 5 placettes de suivi espacées chacune de 200 m de dénivelé. Les relevés sont réalisés tous les 5 ans.

Marquage des placettes

Pour chaque placette, **deux bornes de géomètre** sont installées aux extrémités du transect, **dix-huit marquages secondaires** sont également disposés sur la placette afin de servir de point de repère et de localiser facilement la placette sol. Ces marquages **sont des plaques de pvc fixées avec des clous de charpentiers**.

Dans les zones forestières les arbres sont marqués (marquage coloré sur les troncs d'arbres).



Suivi de la végétation

L'objectif est de **caractériser la dynamique des cortèges d'espèces végétales le long d'un gradient d'altitude** par l'étude du pool local d'espèces (présence/absence) par tranche altitudinale. Cet objectif nécessite de connaître la liste exhaustive des espèces présentes par placette permanente.

Caractériser les changements d'abondance locale de la végétation par la méthode des points contacts au travers du suivi de **l'abondance relative locale** des espèces dominantes qui représentent la majorité de la biomasse et impactent fortement le fonctionnement global du système.

Suivre la dynamique de la structure en taille des arbres à une échelle fine permettant de répondre à des questions liées au fonctionnement des forêts (dont recrutement des jeunes etc...) à l'échelle de la placette étendue.

Echantillonnage ADN environnemental - métabarcoding

Prélèvements d'échantillons de sols (litière horizons OI et OF, horizons restants)

Analyses physico-chimiques (carbone et azote, pH, matière organique, dosages géochimiques par XRF, analyse de la granulométrie)

Analyses du fonctionnement des sols (protocole du Tea Bag Index)

Suivi des conditions climatiques

Dans la mesure du possible le projet ORCHAMP se base sur des stations climatiques existantes autour du transect, auxquelles il est envisagé d'ajouter des modules communs à l'ensemble des stations.

Mise en place des capteurs de température de surface des sols

Pour chaque plot, une sonde de type 'HOBO' est installée afin d'enregistrer la température de sub-surface du sol.

En 2019 et années suivantes:

Relevés pédologiques EDITEM (en 2019)

Récupérer les données des enregistreurs de température (chaque année)

Relevés flore, insectes, arbres, ADN, ... en 2023

M. Barbero ajoute que les changements climatiques ont un impact plutôt en partie supérieure du versant. Dans les parties basses et forestières, l'impact de l'homme est fort. Il est dans ce cas nécessaire de suivre l'utilisation de l'homme de ces écosystèmes.

Animation communication

Animations scolaires

Deux animateurs nature interviennent dans les écoles de Névache, Val-des-Prés et la Salle les Alpes. Cinq classes sont concernées.

Les élèves sont sensibilisés aux thématiques environnementales et vont sur le terrain à la découverte de la flore, de la faune et des milieux naturels.

Cette année scolaire 2017-2018, l'école de Névache a travaillé sur l'alpage, celle de Val des Prés sur les zones humides et les élèves de petite et moyenne section de la Salle les Alpes sur les petites bêtes.

Formation des accompagnateurs moyenne montagne

Une deuxième journée d'information sur Natura 2000 a été proposée aux accompagnateurs en montagne de la Clarée (Val-des-Prés et Névache) et aux accompagnateurs du Briançonnais.

L'objectif était de présenter le programme Natura 2000 Clarée le matin et de traiter la thématique de la forêt avec l'Office National des Forêts l'après-midi.

La journée s'est déroulée sur Névache et Val des Prés.

10 accompagnateurs en montagne étaient présents dont Matthieu et Geneviève qui réalisent les sorties encadrées sur la Clarée dans le cadre de Natura 2000.

Sorties encadrées

11 sorties ont été réalisées en 2018

4 sorties ont été réalisées en février (le 15/02, 22/02, 01/03, 08/03) et 7 sorties en juillet aout 2018 (le 11/07, 18/07, 25/07, 01/08, 08/08, 22/08, 29/08).

Les participants ont pu échanger sur diverses thématiques en lien avec Natura 2000 : la faune, la flore, les milieux naturels et les pratiques.

M. Coursier demande comment sont payées ces sorties.

Une part fixe des sorties est financée par Natura 2000 aux accompagnateurs en montagne. La deuxième partie est payée par les clients. Les sorties sont réalisées dans le cadre des animations de l'office de tourisme de Névache. La part payée par les clients s'aligne sur les tarifs des autres sorties proposées.

Conférences Natura 2000

Quatre conférences sur le site Natura 2000 Clarée ont été réalisées :

- le 10/01/2018 à Briançon avec *Arnica montana*
- le 12/06/2018 à Névache pour la fête de la transhumance
- le 22/07/2018 à la Salle les Alpes pour les Floralties
- le 23/08/2018 à Buffère

Ces conférences permettent de parler du programme Natura 2000 et d'exposer les actions menées en Clarée.

La fête de la sciences à Tallard

Un atelier jeu géant Natura 2000 et une exposition sur les chauves-souris ont été tenus à Tallard pour la fête de la science. 385 scolaires étaient présents le vendredi.

Les évaluations des incidences Natura 2000

Tous les projets soumis à **autorisation** ou **déclaration** et qui concernent le site Natura 2000 sont aussi **soumis à évaluation des incidences Natura 2000**.

Les porteurs de projets doivent compléter un document avec : une description du projet, les espèces et habitats situés dans l'emprise, les mesures d'évitement et de réduction des

incidences prévues. Ils doivent conclure que le projet ne porte pas atteinte aux habitats et espèces du site Natura 2000.

Le rôle de l'animateur est de fournir les données environnementales au porteur de projet, de répondre aux sollicitations de l'Etat, de suivre les travaux et les événements, d'effectuer une veille sur les projets.

Les projets suivis en 2018

- *Scot Briançonnais*
- *Pays Grand Briançonnais, Charte forestière*
- *Trail sky race*
- *Trail Serre Chevalier Salomon*
- *Trail Blanc Névache*
- *Trail Blanc Salomon*
- *Picocentrale Refuge Ricou*
- *Projets Névache (aire naturelle de camping, via cordata)*
- *Canalisation Val des Prés*
- *Projet télésiège Serre Chevalier*
- *Etude hydraulique Névache*
- *Travaux ponts Plampinet*

Le régime propre à Natura 2000 :

Certains aménagements ne sont soumis à **aucun dossier mais sont soumis à évaluation des incidences Natura 2000** (arrêté préfectoral n°2013 065-00005 du 6 mars 2013), c'est le cas pour :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- la création de nouvelles voies forestières, pastorales, incendie- la création de nouveaux sentiers de randonnées- l'assèchement ou travaux sur les zones humides (compris entre 0.01 ha et 0.1 ha)- la réfection de ponts, viaducs, tunnels- la mise en place d'éoliennes (< 12m)- les travaux et aménagements sur les parois rocheuses et cavités souterraines (voies d'escalade, canyons, via ferrata, travaux en falaise,...)- les premiers boisements |
|--|

Programmation début 2019

- *Contrat forestier et caillebotis*
- *Bilans d'activité*
- *Demandes de remboursement*
- *Panneaux entrée de Site Natura 2000, plaquette Natura 2000*
- *Suivi petites chouettes de montagne*
- *Sorties encadrées en février*
- *Interventions scolaires*

Cette année scolaire 2018-2019, les enfants vont travailler sur les chauves-souris. Une enquête sur ces espèces sera disponible pour les habitants et enfants souhaitant partager leurs connaissances notamment sur leur présence dans le bâti.

Le renouvellement de la Convention d'animation Clarée

La fin de la convention d'animation du site Natura 2000 Clarée est prévue le 31 mai 2019.

La mairie de Névache, a **répondu à l'appel à projet de 2018 pour la mesure Animation Natura 2000 7.6.3**, afin d'obtenir des financements pour l'animation du site Natura 2000 pour la période 2019-2022. La date de dépôt du dossier était **le 12 novembre 2018**.

Le budget et les activités ont été définis pour cette période 2019-2022.
Une nouvelle convention d'animation devra être établie entre la mairie de Névache et l'Etat.

Le contrat de travail de l'animatrice Natura 2000 se termine fin juin 2018.

Programmation 2019-2022

Contrats

- **Contrat bois sénescents** du Granon (marquage des arbres, réalisation panneaux d'information)
- **Contrat caillebotis Névache** (permis d'aménager, demande de subvention Natura 2000, demande de devis, réalisation des travaux)
- Contrat régénération mélèzin à étudier

MAEC (Mesures agro-environnementales)

Proposition de MAE sur les alpages et prairies

Préparation des enjeux environnementaux (future révision du PAEC notamment)

Suivi des MAE

Mme Girard (CA) précise que la prochaine programmation de la PAC est prévue pour 2020 mais il y aura sûrement un report de la PAC existante jusqu'en 2023.

Dans le cas où des financements resteraient, le territoire de la Clarée serait prioritaire.

M. Barbero relève qu'il existe des disparités dans la répartition des financements au niveau de la Région.

Etudes et suivis

Etudes en régie :

- **Etat des lacs de la Clarée, étude préalable**

Faire un inventaire des lacs de montagne en relevant la surface, présence exutoire, ruisseau d'alimentation, végétation aquatique, substrat, turbidité, marnage, présence/absence de poissons, alevinage, présence/absence de troupeaux, dégradations,...

Cet état initial pourra servir de point d'appui à la mise en place d'un suivi de lacs d'altitude à l'échelle de plusieurs sites Natura 2000.

- **Passage sur les zones favorables à la reproduction du Tétrasyre en alpage**
- **Suivi petites chouettes de montagne**

- Finaliser les diagnostics hivernages Tétrasyre (finir les diagnostics réalisés en 2017 et 2018)
- **Bilans stationnels** flore (Sabot de Vénus, espèces patrimoniales)
- Pelouses sèches (aide CBNA pour état des lieux des pelouses et mise en place d'actions)
- **Récupérer les données température sur le transect ORCHAMP chaque année**
Relevés pédologiques Editem été 2019
- **Voir pour mettre en place un suivi sur le contrat forestier**

Etude sous traitée : chiroptères

15 espèces ont été inventoriées en Clarée. Elles sont toutes protégées, 3 espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive habitat.

Objectif : Compléter les connaissances

Méthodes : Ecoute acoustique, captures au filet et équipement de quelques individus. Prospection de bâtiments favorables ou cavités éventuellement. A coupler avec l'enquête envisagée auprès des scolaires et habitants.

Animations

Interventions scolaires (pas de financement spécifique pour 2019-2022)

Sorties encadrées Natura 2000

Formation des professionnels du tourisme

Evaluation des incidences

Suivi des dossiers

Animation du docob, veille autres projets, suivi administratif et financier

Formations

Fin de la réunion à 16h30

Annexe

Actions prévues dans le document d'objectifs du site Natura 2000 Clarée *Deux niveaux de priorité sont définis : **priorité 1** (en gras) et priorité 2*

Volet A : Actions de gestion des milieux naturels et des espèces

- A1 : Maintenir la richesse floristique des prairies permanentes par la fauche**
- A2 : Maintenir la richesse floristique des prairies permanentes à enjeux par une fauche tardive**
- A3 : Maintenir la richesse floristique des prairies permanentes par une fauche à pied
- A4 : Gérer les prairies humides par la fauche et/ou le pâturage**
- A5 : Restaurer la fonctionnalité des zones humides**
- A6 : Mettre en défens les zones humides remarquables**
- A7 : Gestion des alpages : réaliser des diagnostics pastoraux
- A8 : Gestion des alpages : mettre en place des plans de gestion éco-pastorale**
- A9 : Gérer les pâturages d'intersaison présentant un enjeu environnemental**
- A10 : Restaurer et entretenir les pelouses sèches et les landes**
- A11 : Favoriser la régénération des boisements d'intérêt communautaire à enjeux
- A12 : Mettre en place des opérations de génie écologique en faveur de la biodiversité forestière
- A13 : Réduire l'impact de la desserte forestière
- A14 : Favoriser le développement des bois sénescents en forêt
- A15 : Aménager et préserver les gîtes à chauves-souris
- A16 : Lutter contre les espèces invasives ou indésirables
- A17 : Maintenir les infrastructures agro-écologiques et la biodiversité des cultures

Volet B : Bonnes pratiques – Charte Natura 2000

Volet C : Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation

- C1 : Installer des panneaux d'information à destination du grand public**
- C2 : Mettre en place des sentiers d'interprétation**
- C3 : Canaliser la fréquentation et limiter l'impact sur les secteurs sensibles**
- A4 : Aménager les accès aux sites fortement fréquentés
- A5 : Monter des opérations de nettoyage des milieux naturels
- C6 : Réaliser et diffuser des dépliants d'information sur le site Natura 2000**
- A7 : Réaliser et diffuser des guides des bonnes pratiques
- C8 : Sensibiliser les professionnels du tourisme**
- A9 : Réaliser des actions de sensibilisation auprès du grand public
- C10 : Réaliser des actions de sensibilisation auprès des scolaires**
- A11 : Réaliser une enquête « Chardon bleu » auprès de la population
- A12 : Réaliser une enquête « Chauves-souris » auprès de la population

Volet D : Animation du site

- D1 : Animer le site Natura 2000 et coordonner la mise en œuvre des actions**
- D2 : Mettre en place une veille sur les projets**
- D3 : Coordonner le suivi des actions et le suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces**
- D4 : Encourager et accompagner l'agriculture de montagne**
- D5 : Encourager et accompagner l'exploitation forestière des parcelles privées de bas de versant et fond de vallée**

D6 : Concerter les acteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la chasse afin de préserver l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

D7 : Veiller à la coordination des actions Natura 2000 avec les autres projets de territoire (Grand Site, Marais des Iscles, Charte forestière, etc...)

D8 : Proposer d'appliquer le statut de ZPS au site Natura 2000 « Clarée »

Volet E : Études et suivis

E1 : Études et prospections complémentaires

E2 : Suivi de l'effet des mesures de gestion

E3 : Suivis scientifiques des espèces et des habitats